



**SNUTER-FSU - LA FSU TERRITORIALE**

104 rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS

[contact@snuter-fsu.fr](mailto:contact@snuter-fsu.fr)

[www.snuter-fsu.fr](http://www.snuter-fsu.fr)



## Appel aux agents territoriaux

**Depuis le 5 décembre**, la mobilisation contre le projet de réforme des retraites connaît une ampleur considérable qui témoigne de l'opposition massive des travailleurs et travailleuses à un système universel à points. Les agents territoriaux, titulaires ou contractuels, prennent toute leur part dans ce mouvement, à juste titre.

**En effet, ils feront partie des grands perdants** de cette réforme si elle se met en place. Avec les plus bas salaires de la fonction publique, un salaire médian inférieur à celui du secteur privé et peu de primes pour la grande majorité des agents, le système par points fera mécaniquement baisser leurs pensions et les obligera à travailler plus longtemps.

**Espérant convaincre, le gouvernement** a publié sur son « simulateur » des cas types cherchant à faire croire au caractère avantageux du système, mais c'est tout le contraire :

Ainsi, alors que l'âge moyen de départ en retraite dans la territoriale se situe aujourd'hui autour de 62 ans, le nouveau système n'apparaîtrait plus favorable qu'à partir de 64 ans pour les agents de catégorie A, 65 ans pour la catégorie B, et 67 ans pour la catégorie C.

**De plus, les carrières** prises en exemple sont calculées sur la base d'un point d'indice qui suivrait l'inflation, alors que le gouvernement a pris le parti de ne plus revaloriser le point, ainsi que de primes qui augmentent selon un coefficient dont on ne saisit pas le fondement.

**Enfin**, la part des primes pour certains métiers semble nettement surévaluée (22% de primes dans le salaire d'un rédacteur territorial est bien au-delà de la réalité).

**Ces nombreuses distorsions** des chiffres montrent bien que ce nouveau régime de retraite est un danger pour les agents territoriaux.

**Cette nouvelle attaque** s'ajoute aux mesures de destruction du statut et du service public contenues dans la loi dite de transformation de la fonction publique : recours accru aux contrats, restriction du droit de grève, détachement d'office en cas de privatisation... La coupe est pleine !

**Pour défendre le statut, pour l'augmentation des salaires et l'amélioration de notre système actuel de retraites, la FSU territoriale appelle les agents des collectivités à poursuivre dans l'unité la plus large possible et amplifier dès à présent la mobilisation contre le projet du gouvernement afin que le 9 janvier 2020 soit une journée de grève et de manifestations encore plus massives.**

**Dans la continuité** du précédent préavis la FSU Territoriale déposera un nouveau préavis de grève pour couvrir les agents de son champ de syndicalisation à compter du 1er janvier 2020.

**La FSU Territoriale**

*Les Lilas, le 20 décembre 2019*



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**